REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 20 mai 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Rapport d'activité 2020 de l'organe de médiation de la police: attitude et équité de traitement au cœur des conflits

Avec l'ouverture de 77 dossiers en 2020, le nombre de demandes traitées par l'organe de médiation de la police (OMP) poursuit sa croissance exponentielle. L'intérêt d'un espace de traitement extra-judiciaire des conflits entre les membres de la police et les citoyen·nes est démontré. Influencé par l'actualité, le rapport d'activité propose une analyse particulière de cas reçus à l'OMP en 2020 sous l'angle de la discrimination raciale et du profilage ethnique.

Sur les 77 dossiers ouverts cette année, le motif de mécontentement le plus souvent invoqué, qui apparait dans 60% des demandes reçues, est l'attitude de l'agent-e. Cette catégorie générique peut englober des allégations sur les propos tenus, le tutoiement, les montées en symétrie, l'intimidation, le dédain ou la moquerie.

Le sentiment d'avoir été traité de manière injuste est évoqué dans 40% des demandes et correspond dans la majeure partie des cas à l'impression d'avoir été considéré injustement comme un-e coupable. Les exemples donnés dans le rapport en sont une bonne représentation. Cette catégorie inclut également 19 personnes ayant exprimé le sentiment d'avoir été discriminées à cause de leur origine.

Il est très difficile de prouver le profilage, la discrimination ou le racisme. La médiation a l'avantage d'offrir un moyen pour réparer, ou pour le moins atténuer, les sentiments d'humiliation, d'exclusion, de ressentiment et de méfiance, même s'ils ne sont pas corroborés par des faits ou provoqués par des intentions malveillantes.

Une démarche de prévention et de sensibilisation reste néanmoins souhaitable. Nous espérons qu'une analyse fine du petit échantillon que représentent les cas concrets traités par l'OMP pourra être utile pour la formation des policiers et policières.

Lieu confidentiel, indépendant et neutre, l'OMP a pour mission à la fois de prévenir les conflits entre les membres de la police et la population mais aussi de les régler par l'écoute, l'orientation et la médiation.

Rapport d'activité 2020 de l'organe de médiation de la police

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Le Thanh, médiatrice principale, organe de médiation de la police, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DSPS, T. 079 935 86 75.